

Attestation de conformité de l'ERCP – Émetteur

Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit

Présentation

Les émetteurs (« participants ») doivent respecter le *Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit* (le « Code ») et les obligations en matière de pratiques commerciales (OPC) applicables, dont celles énoncées dans les versions les plus récentes des lignes directrices, du Cadre de surveillance, du Guide sur les déclarations obligatoires et des bulletins sur la conformité de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC).

La présente attestation de conformité (AC) doit être remplie par tous les participants.

Sauf définition contraire dans la présente AC, tous les termes commençant par la majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Code et (ou) les OPC.

Obligations en matière de pratiques commerciales

[Code de conduite](#)

[Lignes directrices de l'ACFC](#)

[Bulletins de conformité](#)

[Cadre de surveillance de l'ACFC](#)

[Guide sur les déclarations obligatoires](#)

Confidentialité

S'il existe un problème ou un élément propre à un exploitant de réseau de cartes de paiement (Banque Amex du Canada, Discover Financial Services [Canada] Inc., Interac Corp, Mastercard International Incorporated, UnionPay International et Visa Canada Corporation) – chacun, un exploitant de réseaux de cartes de paiement (ERCP) qui ne s'applique pas aux autres ERCP, les participants sont tenus de remplir et de présenter une AC distincte ainsi que l'annexe A (le cas échéant) pour cet ERCP (p. ex. un cas de non-conformité lié à un ERCP particulier ou un problème lié à un produit propre à l'ERCP).

Si un ERCP a besoin de renseignements supplémentaires, il doit communiquer directement avec le point de contact pour la conformité du participant au Code, désigné ci-dessous.

Instructions

Date limite

Le 31 janvier de chaque année

Si le 31 janvier s'avère être un samedi ou un dimanche, les AC doivent être remises le vendredi précédant le 31 janvier ou à toute autre date précisée par les ERCP.

Période de déclaration

Du 1^{er} janvier au 31 décembre (inclusivement)

L'AC doit attester de la conformité au Code pour l'année civile précédente.

Obligations

Les participants sont tenus de :

1. remplir un formulaire d'AC et l'annexe A (le cas échéant) et de soumettre ces documents aux ERCP respectifs avant la date limite;
2. s'assurer que l'AC est signée par l'agent dûment autorisé de l'entité étant chargée de la remplir.

S'il n'y a pas de cas avéré de non-conformité, les participants ne sont pas tenus de présenter des pièces justificatives et (ou) des preuves de conformité avec chaque AC, mais ils attestent que des pièces justificatives et (ou) les preuves ont été conservées, et qu'elles seront fournies sur demande aux ERCP.

Section 1. Profil du participant

Nom du participant (dénomination sociale) :

Réseau(x) de cartes de paiement proposé(s) (sélectionner tous les réseaux proposés). Si vous soumettez une AC distincte, (sélectionnez le réseau pour cette AC uniquement) :

- Amex Banque du Canada
 Interac Corp.
 UnionPay International
 Discover Financial Services (Canada) Inc.
 Mastercard International Inc.
 Visa Canada Corporation

Point(s) de contact pour la conformité du participant au Code :

Nom(s) :

Titre(s)/fonction(s) :

Courriel(s) :

Section 2. Politiques et procédures du participant

Le participant confirme que les politiques et procédures (PP) du Code sont en vigueur. Oui Non.

Dans l'affirmative, sélectionnez les PP qui s'appliquent :

- Rôles et responsabilités
 Enquêtes de conformité
 Surveillance et contrôles
 Évaluations des risques
 Formation des employés et (ou) des participants en aval

En plus de ce qui précède, dans l'affirmative, sélectionnez la fréquence de passage en revue des PP

- Annuellement
 Deux fois par année
 Consécutivement à des modifications réglementaires liées aux OPC
 Autre :

Dans la négative, veuillez fournir une explication/justification

Section 3. Formation des participants

Formation suivie par le personnel interne

Le participant confirme qu'une formation relative au Code (portant notamment sur les politiques et procédures applicables et les mesures de contrôle correspondantes) est offerte à tous les employés assujettis au Code. Oui Non.

Si oui, sélectionnez les bénéficiaires de la formation. Sélectionnez « Tous les employés » ou toutes les autres catégories qui s'appliquent :

- Tous les employés
 Gestionnaires de clients/comptes
 Personnel chargé de la conformité
 Personnel spécialiste des technologies
 Personnel opérationnel
 Préposés au service à la clientèle
 Personnel de première ligne
 Agents des ventes
 Autres (p. ex. marketing) :

En plus de ce qui précède, dans l'affirmative, sélectionnez la fréquence de la formation (cochez toutes les cases qui s'appliquent):

- Annuellement
 Nouvelles recrues
 Selon les besoins (par exemple, coaching)
 Autre:

Dans la négative, veuillez fournir une explication/justification.

Formation suivie par le personnel de tiers

Le participant confirme qu'une formation relative au Code (portant notamment sur les politiques et procédures applicables et les mesures de contrôle correspondantes) est offerte à tous les employés assujettis au Code. Oui Non.

Si oui, sélectionnez l'audience de formation. Sélectionnez « Tout le personnel de tiers » ou toutes les autres catégories qui s'appliquent:

Tout le personnel tiers
 Agents de vente
 Agents de recommandation

Fournisseurs de services de traitement

Fournisseurs de terminaux en location

OVI

Protected B / Protégé B

En plus de ce qui précède, dans l'affirmative, sélectionnez la fréquence de la formation (cochez toutes les cases qui s'appliquent) :

Annuellement

Autre : [Saisir le texte](#)

Section 4. Attestation de la conformité au Code du participant

Instructions :

Si l'exigence ne s'applique pas à votre organisation, sélectionnez « S.O. » et justifiez votre choix dans la colonne « Justification de la mention S.O. ».

Si l'exigence s'applique à votre organisation et que votre organisation ainsi que tous les participants en aval respectent l'exigence, sélectionnez la colonne « Satisfait à l'exigence ».

Si une quelconque exigence applicable à votre organisation n'est pas respectée, sélectionnez la colonne « Ne satisfait pas à l'exigence », et fournissez tous les détails pertinents à l'annexe A.

Élément stratégique 6

Exigence	Satisfait à l'exigence	Ne satisfait pas à l'exigence	S.O.	Justification de la mention S.O.
1. Une même carte de débit ne peut comporter des applications de paiement domestiques concurrentes de réseaux différents.	<input type="checkbox"/>			Saisir le texte
2. Dans les portefeuilles mobiles ou les appareils mobiles, les justificatifs de paiement par débit des réseaux de cartes de paiement sont représentés sous forme d'applets de paiement distincts.				Saisir le texte

Élément stratégique 7

Exigence	Satisfait à l'exigence	Ne satisfait pas à l'exigence	S.O.	Justification de la mention S.O.
1. Les cartes de débit co-badgées doivent être également mises en valeur.				Saisir le texte
2. Toutes les représentations des applets de paiement dans les portefeuilles mobiles ou les appareils mobiles ainsi que les marques de réseau de cartes de paiement s'y rattachant sont clairement identifiables et jouissent de la même visibilité.				Saisir le texte

Élément stratégique 8

Exigence	Satisfait à l'exigence	Ne satisfait pas à l'exigence	S.O.	Justification de la mention S.O.
1. Les fonctions de cartes de débit et de cartes de crédit ne résident pas sur la même carte de paiement.				Saisir le texte
2. Les consommateurs peuvent assurer la gestion entière et illimitée des paramètres par défaut relatifs à la sélection des applets de paiement débit ou crédit sur les appareils mobiles ou les portefeuilles mobiles.				Saisir le texte
3. La sélection des préférences par défaut se fonde sur un processus clair et transparent, clairement accessible par le biais d'une interface utilisateur mobile, et les consommateurs peuvent facilement modifier		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saisir le texte

les paramètres par défaut en temps utile.

Élément stratégique 9

Exigence	Satisfait à l'exigence	Ne satisfait pas à l'exigence	S.O.	Justification de la mention S.O.
1. Les cartes de paiement privilèges sont ciblées pour les personnes dont les dépenses, les actifs sous gestion, et (ou) les revenus atteignent un seuil donné.				Saisir le texte
2. Les cartes de paiement privilèges ne sont remises qu'aux consommateurs qui en font la demande ou qui y consentent.				Saisir le texte
3. Toutes les demandes de cartes de paiement privilèges comportent, bien en évidence, une déclaration selon laquelle les cartes privilèges peuvent imposer un coût d'acceptation plus élevé aux commerçants.				Saisir le texte
4. Les cartes de paiement privilèges et les applets de paiement qui renvoient à des références de paiement par carte de paiement privilèges indiquent clairement qu'il s'agit de produits privilèges (par exemple, en affichant de manière claire et visible la marque utilisée par les réseaux de cartes de paiement pour les désigner comme des produits privilèges).				Saisir le texte

Section 5. B-7 Lignes directrices de l'industrie

Le participant confirme qu'il est, et a toujours été, en conformité avec les lignes directrices de l'industrie B-7.

 Oui

 Non.

Dans la négative, veuillez fournir une explication/justification.

Saisir le texte

Section 6. Attestation générale

Le(s) soussigné(s), dirigeant(s) dûment autorisé(s) du participant, atteste(nt) par la présente que :

- tous les renseignements communiqués dans la présente AC, y compris toute annexe A y étant jointe, sont exacts et complets;
- à l'exception des faits indiqués et expliqués à l'annexe A, le participant s'est conformé en tout temps au Code et aux OPC connexes;
- les pièces justificatives/preuves de conformité ont été conservées et seront fournies aux ERCP sur demande.

Nom du participant : Saisir le texte

Nom de l'agent (ou des agents) dûment autorisé(s) : Saisir le texte

Titre : Saisir le texte

Courriel : Saisir le texte

Signature :

Date : Saisir le texte